

PRÉFECTURE DU VAR

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

préalable à l'autorisation d'exploiter des installations relevant de la réglementation ICPE (Installations Classées pour la Protection de l'Environnement) - COMMUNE DE FREJUS -

Par arrêté préfectoral du 21 septembre 2020 une enquête publique est ouverte du 19 octobre 2020 au 20 novembre 2020 inclus. Elle concerne la demande d'autorisation, présentée par la société ECOPOLE, en vue d'exploiter une centrale d'enrobage et une centrale à béton situées à Fréjus.

La société ECOPOLE est une entreprise évoluant dans les secteurs du BTP et de la construction. Le projet mis en œuvre concerne la production d'enrobés et de béton sur le territoire de la commune de Fréjus.

La production maximale annuelle attendue pour chaque type d'activité est :

- pour la centrale d'enrobage – 160 t/h avec un maximum de 290 000 tonnes par an ;
- pour la centrale à béton – 50 000 m³/an.

Au titre des installations classées (ICPE), ces installations relèvent des rubriques suivantes de la nomenclature :

1. sous le régime de l'autorisation :

2521-1 « centrale d'enrobage au bitume de matériaux routiers à chaud ».

Nota : le régime d'autorisation prévalait à la date de dépôt du dossier de demande (rubrique modifiée depuis lors par le décret n°2019-292 du 09/04/2019 et reclassant cette activité sous le régime de l'enregistrement.

2. sous le régime de la déclaration :

- **2518-b** « Installation de production de béton prêt à l'emploi équipée d'un dispositif d'alimentation en liants hydrauliques mécanisé, à l'exclusion des installations visées par la rubrique 2522. La capacité de malaxage étant inférieure ou égale à 3 m³ ».
- **4801-2** « Houille, coke, lignite, charbon de bois, goudron, asphalte, baris et matières bitumineuses. La quantité susceptible d'être présente dans l'installation est supérieure ou égale à 50 t mais inférieure à 500 t ».

Un dossier d'enquête, assorti de l'avis de l'autorité environnementale, sans observations, est déposé en mairie de Fréjus / service affaires juridiques assurances, Hôtel de Ville - Place Camille Formigé, 83600 Fréjus Téléphone : 04 94 17 66 00, pour être tenu à la disposition du public pendant toute la durée de l'enquête, du lundi au vendredi de 8 h 30 à 12h00 et de 14h00 à 16 h 30. Il est également consultable, de manière dématérialisée sur un poste informatique mis à disposition au sein de la mairie. Par ailleurs, le public peut en prendre connaissance, pendant toute la durée de l'enquête, sur le site internet de la préfecture du Var : <http://www.var.gouv.fr> (rubrique : Politiques publiques / Environnement / Plans et projets d'aménagement susceptibles d'impacter l'environnement / Enquêtes publiques / Enquêtes publiques ICPE).

M. Philippe GONZALEZ, ex chargé d'affaires, gérant d'un camping, désigné en qualité de commissaire enquêteur par le tribunal administratif de Toulon, se tiendra à la disposition du public pour recevoir les observations en mairie de Fréjus :

- le lundi 19 octobre 2020.....de 9h00 à 12h00
- le mardi 27 octobre 2020.....de 14h00 à 17h00
- le mercredi 4 novembre 2020..de 9h00 à 12h00
- le jeudi 12 novembre 2020.....de 9h00 à 12h00
- le vendredi 20 novembre 2020de 14h00 à 17h00

Les observations peuvent être formulées sur le registre d'enquête ouvert à cet effet, lui être adressées, au siège de l'enquête, par lettre recommandée ou par courrier électronique à l'adresse suivante : ecopole-frejus-epvar@administrations83.net

A l'issue de l'enquête, le préfet du Var sera amenée, par arrêté, à autoriser ou refuser l'exercice de cette activité.

Toute personne pourra prendre connaissance en préfecture du Var (bureau de l'environnement et du développement durable) et en mairie de Fréjus, du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête. Ces documents seront également consultables pendant un an sur le site internet de la préfecture du Var.

Toute information complémentaire pourra être sollicitée auprès de l'exploitant SAS ECOPOLE, 103 allée Sébastien Vauban, Pôle BTP Emile Donat et Abel Trève – 83600 FREJUS, ou auprès du bureau de l'environnement et du développement durable de la Préfecture du Var (avenue du 112ème RI – CS 31209 - 83070 TOULON CEDEX).